

STATISTIQUES POUR LES AGENTS AFFILIES IRCANTEC ENTRE LE 01/01/2023 ET LE 31/12/2023



Suite à un problème technique l'appel de cotisation prévisionnelle 2023 n'a pas été effectué. D'un commun accord, la commune n'a pas été assurée pour les agents IRCANTEC pour 2023 (voir mail ci-dessous).

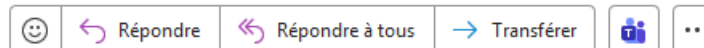
Cette option était plus intéressante pour la commune au regard du faible nombre de sinistres l'année concernée (voir tableau ci-dessous-)

RE: Risques statutaires au 01/01/2024 - Commune de ST THURIAL - Societaire 35294 N



MERCIER Adeline <ad-mercier@smaccl.fr> de la part de gvc1 <gvc1@smaccl.fr>

À Mairie de Saint-Thurial

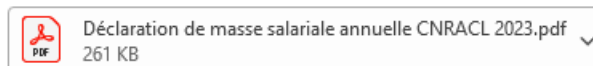


mer. 21/08/2024 13:51



En cas de problème lié à l'affichage de ce message, cliquez ici pour l'afficher dans un navigateur web.

Cliquez ici pour télécharger des images. Pour protéger la confidentialité, Outlook a empêché le téléchargement automatique de certaines images dans ce message.



Concernant la cotisation IRCANTEC de l'année 2023 du marché 3147-0001, je remarque que celle-ci n'a pas été appelé suite à une erreur de notre service de gestion et souscription qui n'a pas modifié la date de terme du marché et que cette date est restée au 31/12/2022.

Je vous propose d'un commun accord de ne pas appeler la cotisation prévisionnel 2023 qui aurait dû être de **2087.13 €** et que les sinistres sur cette période ne seront donc pas pris en charges.

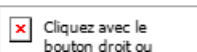
Je reste à votre écoute et disponible au téléphone.

Dans l'attente de votre retour, je vous joins le document à nous retourner complété et un relevé de compte détaillé.

Cordialement,

Adeline MERCIER

Gestionnaire Vie du Contrat



ARRETS DE TRAVAIL -2023-

	Dates	Bulletin décompte journée carence	Mise à jour logiciel RH	Déclaration CPAM (Net-ent) et scan volet 1 ou 2 arrêt de travail Agents IRCANTEC
<i>Agent A</i>	<i>15/03 au 31/03</i>	<i>Avril</i>	<i>OUI</i>	<i>16/03/2023</i>
<i>Agent B</i>	<i>17/07 au 07/08</i>	<i>Juillet</i>	<i>OUI</i>	<i>18/07/2023</i>
<i>Agent C</i>	<i>22/08 au 08/09</i>	<i>Septembre</i>	<i>OUI</i>	<i>23/08/2023</i>
<i>Agent D</i>	<i>01/12 au 08/12</i>	<i>Décembre</i>	<i>OUI</i>	<i>01/12/2023</i>